



Commune d'AULT

Département de la Somme – Arrondissement d'Abbeville

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Arrêté n° 08/01/08/2021

Le Maire d'Ault,

Vu le code de la route et notamment les articles R44 et R225,

Vu les articles 97 et 98 du Codes des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2,

Vu les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 modifiés le 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'en raison du renouvellement du réseau gaz par GRDF représenté par Mr LEMAIRE Richard, il est indispensable de prendre des dispositions en matière de police de circulation et de stationnement.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement ainsi que le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et poids lourds entre le 3 et 17 Bis Rue des Bessaints angle Rue de la République, Rue Quinquereue et Rue Ernest Jamart.

Ce à compter de ce **Lundi 1^{er} Mars 2021 jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : Restriction sera faite sur cette zone concernant la limitation de vitesse qui sera fixée à 30km/h

ARTICLE 3 : Dérogation sera faite aux véhicules de secours, de sécurité et de services.

ARTICLE 4 : L'application des présentes dispositions sera signalée aux usagers par la mise en place de panneaux de signalisation réglementaires, de feux tricolores.

ARTICLE 5 : Nécessité impérative est faite à l'entreprise d'assurer la remise en état de la voirie impactée par les travaux.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 7 : Le Maire, l'Agent de Surveillance des Voies Publiques et le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Valéry-Sur-Somme, seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution et du respect du présent arrêté.

Fait à Ault, le 01 Mars 2021.

Marcel LE MOIGNE,



Mairie d'AULT – 27 bis Grande Rue – B.P. 20020 – 80460 AULT

Téléphone : 03 22 60 41 21 –

Mail : secretariat.accueil@ault.fr – Site : www.ault.fr – Facebook : @mairie d'ault